



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 5 septembre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier   | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 SEPTEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2019
3. Collecte de sang des maires: Remerciement des jeunes bénévoles
4. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Salaires arbitres et juges de ligne
5. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
6. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Adoption du règlement de zonage Z2019-1
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Entreprise Robert Thibert inc.: Parcours véhicules lourds
8. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de septembre 2019
  - b) Comptes payés durant le mois de juillet 2019
  - c) Comptes payés durant le mois d'août 2019
9. Comptes à payer (Factures)
  - a) Programme TECQ (2014-2018) (181.09\$)
  - b) Tonte de gazon Éric R. inc. (4 129.52\$)
  - c) Plad Equipment LTD. (6 881.25\$)
10. Adhésion à la Table des aînées des Jardins de Napierville
11. Réseau biblio de la Montérégie: Renouvellement de la convention d'exploitation



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

12. Evaluation bâtiments municipaux
13. MRC des Jardins-de-Napierville: MADA demande de soutien volet 2
14. Contrat collecte des ordures ménagères
15. Contrat collecte des matières recyclables
16. Varia
17. Public: Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### 2019-09-281 Adoption de l'ordre du jour

### Résolution #2019-09-281 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### 2019-09-282 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2019

### Résolution #2019-09-282 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2019.

ADOPTÉE

### Collecte de sang des maires: Remerciement des jeunes bénévoles

### Collecte de sang des maires: Remerciement des jeunes bénévoles

Le conseil municipal de la municipalité de Napierville remercie chacun des trois jeunes bénévoles qui ont participé à la collecte de sang des maires qui a eu lieu le 2 juillet dernier soit mademoiselle Olivia De Repentigny ainsi que messieurs Liam Perreault et Mathieu Lekeux et remet à chacun d'eux un certificat afin de les remercier pour leur implication.

### Loisirs

### Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de septembre 2019.

### 2019-09-283 Salaires arbitres et juges de ligne

### Résolution #2019-09-283 : Salaires arbitres et juges de ligne

CONSIDÉRANT QUE suite à la saison de soccer 2019, le club de soccer maintenant administré via les loisirs de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville, le paiement des arbitres et juges de ligne doit être fait;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De procéder à une dépense de 7 718.00\$ pour les salaires qui seront versés aux arbitres et aux juges de ligne pour la saison de soccer 2019 suivant les salaires établis par la Ligue de soccer des patriotes.

Il est également résolu qu'un montant de 1 545.00\$ soit payé par la ligue de soccer de La Frontière représentant les salaires des arbitres et juges de ligne durant la Mégaboom.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

#### 2019-09-284 Adoption du règlement de zonage Z2019-1

### Incendie

#### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de septembre 2019.

### Urbanisme

#### Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de septembre 2019.

#### Résolution #2019-09-284 : Adoption du règlement de zonage Z2019-1

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre règlementaire existant ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 août 2019.

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 août 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que le règlement de zonage Z2019-1 soit adopté.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### 2019-09-285 Entreprise Robert Thibert inc.: Parcours véhicules lourds

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait la lecture du rapport du Directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2019.

#### Résolution #2019-09-285 : Entreprise Robert Thibert inc.: Parcours véhicules lourds

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu différentes plaintes des citoyens en lien avec le passage des camions sur le parcours du boulevard Bourgeois et de la rue Lord;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait suggéré à l'entreprise Robert Thibert inc. d'emprunter le parcours Bourgeois – Lord au lieu de la rue Saint-Martin;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a demandé à la Direction des travaux publics de faire une étude concernant la problématique de camionnage et que la dite étude a démontrée un accès difficile par les rues Saint-Martin et Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE pour valider cette étude, la Direction des travaux publics a effectué un essai routier en temps réel sur les trois parcours possibles (Saint-Martin, Saint-Alexandre et Bourgeois).

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Robert Thibert inc., la Sûreté du Québec, Serge Brault (conseiller municipal), Chanelle Leclerc (responsable de l'urbanisme) et un représentant des citoyens ont fait parti du comité de travail afin de procéder à une évaluation des avantages et des inconvénients du passage de camions en effectuant des essais routier en temps réel.

CONSIDÉRANT QU'À la suite à cette étude, il a été démontré que le parcours du boulevard Bourgeois et de la rue Lord demeure la meilleure option, malgré divers inconvénients que cette décision implique.

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les frais d'aménagements sont plus avantageux sur le parcours du boulevard Bourgeois et de la rue Lord par rapport aux autres parcours mis à l'essai.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Napierville demande à l'entreprise Robert Thibert inc. que les véhicules lourds empruntent dorénavant la rue Lord et le Boulevard Bourgeois;

Il est également résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics de la municipalité de Napierville à demander au Ministère des Transports l'installation d'une signalisation adéquate sur la rue de l'église;

Il est également résolu que ce dernier soit autorisé à procéder à des aménagements de voirie pour améliorer le parcours et pour diminuer les impacts créés, lors du passage des camions.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que le Conseil municipal s'engage à étudier les possibilités de restreindre les heures de passages par règlement municipal et à étudier les possibilités de modifications au niveau de la chaussée afin de diminuer les vibrations.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault quitte son siège à 21h27 et reprend son siège à 21h29.

Madame la conseillère Marthe Tardif quitte son siège à 21h28 et reprend son siège à 21h30.

Monsieur le conseiller Serge Brault quitte son siège à 21h29 et reprend son siège à 21h31.

### 2019-09-286 Comptes à payer pour le mois de septembre 2019

### Résolution #2019-09-286 : Comptes à payer pour le mois de septembre 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de septembre 2019 soit:

Municipalité au montant de 76 752.18\$  
Salaires des membres du conseil au montant de 26 129.97\$  
Bibliothèque au montant de 1 331.66\$  
Loisirs au montant de 10 337.29\$  
Incendie au montant de 7 423.74\$  
Salaires pompiers août 2019 au montant de 18 132.53\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 21h37 car sa conjointe est une employée administrative.

### 2019-09-287 Comptes payés durant le mois de juillet 2019

### Résolution #2019-09-287 : Comptes payés durant le mois de juillet 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de juillet 2019 soit:

Municipalité au montant de 139 236.37\$  
Bibliothèque au montant de 277.71\$  
Loisirs au montant de 14 102.91\$  
Incendie au montant de 2 156.17\$

ADOPTÉE

### 2019-09-288 Comptes payés durant le mois d'août 2019

### Résolution #2019-09-288 : Comptes payés durant le mois d'août 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'août 2019 soit:

Municipalité au montant de 152 514.41 \$  
Bibliothèque au montant de 1 549.20\$  
Loisirs au montant de 16 477.26\$  
Incendie au montant de 2 109.17\$



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Factures)

#### 2019-09-289 Compte à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

### Comptes à payer (Factures)

#### Résolution #2019-09-289 : Compte à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Groupe ABS inc.* au montant de 181.09\$ représentant les frais d'honoraires pour le contrôle des matériaux pour les travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égout pluvial sur le boulevard Poissant suivant la facture numéro 122296.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 423 le montant requis aux fins de ces travaux.

ADOPTÉE

#### 2019-09-290 Compte à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

#### Résolution #2019-09-290 : Compte à payer: Tonte de gazon Éric R. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tonte de gazon Éric R. inc.* au montant de 4 129.52 \$ pour l'entretien des terrains municipaux ainsi que l'entretien du gazon de la caserne des pompiers suivant la facture numéro 000616 et 000617.

Il est également résolu que la moitié de la facture 000617 au montant total de 170.84\$ soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### 2019-09-291 Compte à payer : Plad Equipment LTD.

#### Résolution #2019-09-291 : Compte à payer : Plad Equipment LTD.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Plad Equipment LTD.* au montant de 6 881.25 \$ pour l'achat d'un contrôleur à vitesse variable pour le poste de distribution d'eau potable suivant la facture numéro 117537.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 21h40.

#### 2019-09-292 Adhésion à la Table des aînées des Jardins de Napierville

#### Résolution #2019-09-292 : Adhésion à la Table des aînées des Jardins de Napierville

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'adhésion à la Table des aînés des Jardins de Napierville 2019-2020;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés est formée de représentants de différentes organisations travaillant avec et pour les personnes aînées sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'ils ont pour objectifs, entre autres, de mettre en place différentes actions pour améliorer le bien-être de la population âgée et de développer des projets locaux pour répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime opportun de nommer un membre afin d'être représenté;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion est gratuite;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville désire être représentée à la Table des aînés 2019-2020;

Il est également résolu de désigner madame la conseillère Marthe Tardif à titre de représentante.

ADOPTÉE

**2019-09-293**  
**Réseau biblio de**  
**la Montérégie:**  
**Renouvellement**  
**de la convention**  
**d'exploitation**

**Résolution #2019-09-293 : Réseau biblio de la Montérégie: Renouvellement de la convention d'exploitation**

CONSIDÉRANT QU'une convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affilié Simb@ a été signée le 20 octobre 2016 pour une durée de 3 ans et se terminera le 31 décembre prochain.

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette convention sera d'une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2022.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser Madame la Mairesse Chantale Pelletier et Madame Julie Archambault directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affilié Simb@ à intervenir entre la municipalité et le centre régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie et tous les documents relatifs à cet effet.

De procéder au renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2019-09-294**  
**Evaluation**  
**bâtiments**  
**municipaux**

**Résolution #2019-09-294 : Evaluation bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT que l'évaluation des bâtiments municipaux n'a pas été effectuée depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance doit refléter la valeur actuelle desdits bâtiments;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service reçu de la firme SPE valeur assurable;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la firme SPE valeur assurable au montant de 5 205\$ plus les taxes assurables pour l'évaluation des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

**2019-09-295**  
**MRC des**  
**Jardins-de-**  
**Napierville:**  
**MADA demande**  
**de soutien volet**  
**2**

### **Résolution #2019-09-295 : MRC des Jardins-de-Napierville: MADA demande de soutien volet 2**

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projets pour le programme *Municipalité Amie Des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;*

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet l'embauche d'une ressource, à la MRC, pour soutenir les plans d'action MADA sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ont une politique et un plan d'action Municipalité Amie Des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des municipalités du territoire doivent accepter de participer à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède déjà l'expertise pour la réalisation d'une démarche régionale MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a une volonté de mettre en œuvre son plan d'action MADA et de participer à cette démarche régionale.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la municipalité accepte de participer à la démarche sous la coordination de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du programme *Municipalité Amie Des Aînés, programme de soutien à la démarche : Volet 2 – soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés.*

ADOPTÉE

**2019-09-296**  
**Contrat collecte**  
**des ordures**  
**ménagères**

### **Résolution #2019-09-296 : Contrat collecte des ordures ménagères**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins de Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues pour l'option B, une collecte une fois par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars incluant les encombrants excluant les encombrants métalliques soit :

SERVICES RICOVA INC : 160.46\$ la tonne métrique, plus les taxes applicables  
RCI ENVIRONNEMENT : 189.95\$ la tonne métrique, plus les taxes applicables





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques avec l'option B, prix fixé au tonnage à la compagnie Services Ricova inc, au coût de 160.46\$ la tonne métrique, indexé annuellement selon l'IPC :

Il est également résolu que le contrat est octroyé pour une durée de trois (3) ans à soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 plus deux (2) années optionnelles aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE

### 2019-09-297 Contrat collecte des matières recyclables

### Résolution #2019-09-297 : Contrat collecte des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins de Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la seule soumission reçue pour l'option A, une collecte par semaine soit :

COL SEL TRANSIT INC : 54,61\$ annuellement par unité d'occupation, plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour la collecte des matières recyclables avec l'option A à la compagnie Col sel Transit inc., au coût de 54.61\$ par unité d'occupation, indexé annuellement selon l'IPC;

Il est également résolu que le contrat soit octroyé pour une durée de trois (3) ans à soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022 plus deux (2) années optionnelles aux mêmes termes et conditions.

ADOPTÉE

### Varia

### Varia

### Public: Période de questions

### Public: Période de questions

Intervention de : Mesdames Emmanuelle Coache, Lise Couillard et Monique Giroux ainsi que Messieurs Serge Couture, Claude Tétreault, Paul Juneau, Michel Dandrieux et Simon Paul.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2019-09-298**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

### **Résolution #2019-09-298 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h59.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE